

CONVENTION DE PRÊT D'EXPOSITION

Entre les soussignés :

d'une part,

L'Université d'Artois, Service Commun de la Documentation de l'Université d'Artois, sis 9 rue du Temple, BP 10665, 62030 Arras Cedex

Et d'autre part,

.....
ci-nommé « l'emprunteur ».

Article 1 :

Le Service Commun de la Documentation de l'Université d'Artois met à la disposition de l'emprunteur, l'exposition :

Les Littératures de l'Imaginaire,

constituée de 16 rolls-up HSF (structure aluminium, perche télescopique clipsée haut et bas). Chaque Roll-up est muni d'un sac de transport.

Pour la période comprise du au

Article 2 :

Les modalités d'accueil sont définies comme suit :

- Gratuité pour ce présent partenariat
- L'emprunteur s'engage à souscrire une assurance couvrant tous les risques de sinistre (vol, casse, incendie) et de responsabilité civile, y compris pour le transport. La valeur d'assurance de l'exposition s'élève à 2 000 euros. Une attestation devra être remise au prêteur au plus tard le jour de l'enlèvement.

Article 3 :

L'enlèvement, le retour et la mise en place de l'exposition sont à la charge de l'emprunteur.

L'emprunteur procédera à l'enlèvement de l'exposition le

dans la journée à la Bibliothèque Universitaire Alain Lottin, sis rue Raoul François à Arras.

Le retour aura lieu le dans la journée à la Bibliothèque Universitaire Alain Lottin, sis rue Raoul François à Arras.

Article 4 :

En cas de non-respect des délais de retour de l'exposition, une pénalité forfaitaire de retard pourra être exigée.

Article 5

L'emprunteur et le Service Commun de la documentation de l'Université d'Artois constatent ensemble le bon état de l'exposition lors du retrait et du retour. En cas de sinistre ou de détérioration, l'emprunteur s'engage à rembourser, soit le prix des réparations soit le montant de la valeur à neuf.

Article 6

Toute reproduction même partielle des textes et illustrations contenus dans l'exposition, sans autorisation préalable de l'Université d'Artois est rigoureusement interdite

Fait en deux exemplaires.

Arras, le

A

le

M. Pasquale MAMONNE

L'emprunteur

Président de l'Université d'Artois